MAIRIE DE MAS-SAINT-CHELY

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 3 novembre 2025

Présents : Mesdames BECQUERELLE, FAURE, Messieurs ANDRE, GINISTY, LAURENT, RICHARD, SALLES, VERGELY.

Absents excusés : Madame ROBERT ayant donné pouvoir à Monsieur VERGELY, Monsieur MOREAU

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 JUILLET 2025

Les membres du conseil municipal par 8 voix pour et 1 abstention, approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 septembre 2025

2. RETRAIT DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES TERRES SECTIONALES ET ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT

Considérant le recours gracieux exercé par un exploitant à l'encontre de la délibération du 16 juillet dernier introduisant un règlement d'attribution des terres sectionales, le Conseil municipal à l'unanimité des votants et sous la présidence de Monsieur SALLES (les membres intéressés ayant été invités à quitter la salle) :

- Approuve le retrait de la délibération du 16 juillet 2025
- Approuve le règlement d'attribution modifié

3. BAUX : DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSULTATION D'UN AVOCAT ET SOLLICITATION DE COMPLÉMENTS D'INFORMATION - n°2

Considérant la demande initiée par un titulaire des sections de CAUSSIGNAC et de CAUSSIGNAC-ANILHAC, afin de requalifier des baux SAFER en baux à ferme.
Considérant la réponse à formuler par le conseil Municipal – en sa qualité de gestionnaire des terres sectionales -sous un délai de deux mois à réception de ladite demande :

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à consulter un avocat pour convenir de la réponse à apporter et à solliciter le demandeur afin qu'il apporte un complément de dossier par les justificatifs nécessaires à sa situation.

4. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SDEE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE) a engagé une procédure d'actualisation de ses Statuts, suite à la délibération de son Bureau syndical en date du 9 septembre 2025.
Cette actualisation intervient en réponse aux évolutions institutionnelles et réglementaires survenues depuis la dernière modification des statuts du SDEE en 2016. En effet, les changements territoriaux, issus de la loi NOTRE, notamment la création de communes

nouvelles, la réorganisation des intercommunalités, le transfert de plein droit de la compétence "Déchets" aux Communautés de communes et les ajustements de périmètre et de dénomination des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés, rendent aujourd'hui nécessaire la mise à jour de l'annexe des Statuts du SDEE afin de refléter fidèlement la liste des communes et EPCI qui en sont membres.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

Approuve le projet de Statuts modifiés du SDEE, et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes démarches et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. MOTION DE SOUTIEN AU MOTO CLUB LOZÉRIEN A L'ÉPREUVE DU TRÈFLE LOZÉRIEN

Les membres du conseil municipal par 8 voix POUR et 1 abstention :

- AFFIRMENT :

- leur plein soutien au Moto Club Lozérien et à son président Philippe Boulet ;
- leur attachement indéfectible au maintien et à la pérennisation du Trèfle Lozérien, dans le respect de l'environnement et des réalités de terrain ;
- leur opposition à la fermeture des espaces ruraux, contraire à l'avenir de la Lozère.

– SOUTENIENNENT :

- La proposition de Monsieur Laurent SUAU, président du département de la Lozère, de lancer un Grenelle de l'engagement, afin de rassembler les instances départementales, les associations et les citoyens pour :
  - simplifier les démarches administratives ;
  - sécuriser et promouvoir l'engagement associatif et le tissu bénévole.

– DEMANDENT :

- que les services de l'État, les collectivités territoriales et les représentants associatifs se réunissent rapidement dans ce cadre ;
- que les événements sportifs et culturels comme le Trèfle Lozérien soient pleinement reconnus comme moteurs de vie locale et de développement.

La séance est clôturée à 21h17.

NB : Ce compte-rendu succinct est publié à titre informatif et ne remplace pas le PV de séance disponible en mairie.